Aide-mémoire pour entrepreneur – Choix d'un dessin normalisé

A) Vérification des critères de réalisation

Élément	✓
Vérification de la vitesse affichée indiquée	☐
Démobilisation prévue chaque fin de journée	☐ Oui ☐ Non
Largeur minimale de voie respectée [1] ≥ 3,3 m sur artères ou en présence de transport collectif ou lourd ≥ 3,0 m sur rues collectrices ou locales sans transport collectif ou lourd	☐ Oui ☐ Non
Arrêts d'autobus bloqués [2]	☐ Oui ☐ Non
Présence signalisation aérienne	☐ Oui ☐ Non
Présence feux de circulation	☐ Oui ☐ Non
Croquis zone des travaux joint (obligatoire)	☐

B) Choix du dessin normalisé

Vérification	✓
DN adapté à la durée des travaux [3]	☐ Oui ☐ Non
DN conforme à la configuration réelle (nombre de voies, virages, chaussée divisée, etc.) [1]	☐ Oui ☐ Non
Limite de vitesse affichée conservée [1]	☐ Oui ☐ Non
Chantiers/événements environnants considérés [2]	☐ Oui ☐ Non
Entrave à moins de 50 m d'une intersection avec feux [2]	☐ Oui ☐ Non
Entrave sur trottoir ou piste cyclable [2]	☐ Oui ☐ Non
Entrave corridor scolaire (septembre-juin) [4]	☐ Oui ☐ Non
Barrière signaleur ou feux requis si V > 70 km/h	☐ Oui ☐ Non ☐ S.O.
Distance de visibilité conforme (Tome V, tableau 4.3-1)	☐ Oui ☐ Non
Ajustement longueur aire travail si visibilité insuffisante	☐ Oui ☐ Non ☐ S.O.
DN joint au document (obligatoire)	☐

[1] Sinon, un plan signé et scellé par un ingénieur est requis
[2] Si oui, un plan signé et scellé par un ingénieur est presque toujours requis (adressez votre question à ententes.entraves@gatineau.ca)
[3] Travaux > 24 h mais avec démobilisation chaque jour (en milieu rural) = travaux de courte durée (TCD)
[4] Référence Prudence près des école, section Cartes des corridors scolaires, site web de la Ville de Gatineau